

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Inscription

Suite à la réception de votre dossier d'inscription papier une confirmation (scan de votre dossier d'inscription signé par le service) vous sera adressée.

Le prix comprend

- ✓ Le transport en train aller-retour
- ✓ L'hébergement en chambre double en hôtel 4*
- ✓ La pension complète du petit déjeuner du 4 novembre au diner du 5 novembre (panier repas)
- ✓ L'assurance

Le prix ne comprend pas :

- ✓ Les offrandes pour les messes,
- ✓ Toutes les dépenses à caractère personnel
- ✓ Le diner du 3 novembre
- ✓ Le supplément en chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) d'un montant de 35€

Annulation du fait du pèlerin

Le pèlerin a la possibilité de résilier le présent contrat, en le notifiant par écrit au service des pèlerinages, moyennant le paiement des frais suivants (par personne sur le prix total du pèlerinage)

- Jusqu'à 60 jours du départ : il sera retenu 10% du prix total
- Entre 60 et 31 jours avant le départ : il sera retenu 30 % du montant total
- Entre 30 et 15 jours avant le départ : il sera retenu 75 % du montant total
- A moins de 15 jours avant le départ : il sera retenu 100 % du montant total du voyage

Contact sur place

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au responsable du service des pèlerinages dans les meilleurs délais. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus, si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Responsabilité

La direction diocésaine des pèlerinages de Saint Denis est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Assurances

L'association diocésaine de Saint Denis a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurance Mutuelle Saint Christophe -277 rue St Jacques 75256 Paris Cedex 05 portant le N° de police 20840000579687.

Garant financier de la Direction Diocésaine des pèlerinages

L'association diocésaine de Saint Denis a souscrit une garantie financière auprès de Atradius 159, rue Anatole France à Levallois Perret. Cette garantie porte le n°378266.

Réclamation et médiation

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Saint Denis de toute réclamation, à l'adresse suivante : 6 av Pasteur-BP 94- 93141 Bondy Cedex par lettre avec accusé de réception et/ou par email pelerinages@saint-denis.catholique.fr accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le médiateur du "Tourisme et du Voyage" dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel